

✓ La marche à suivre

- ✓ Je contacte « Rénovez en Haut-Bugey » au 04 74 12 17 69
- ✓ En fonction de ma situation et de mon projet, je suis orienté vers le dispositif de l'ANAH ou vers le dispositif tout public
- ✓ Je programme une visite technique avec le conseiller pour définir mon projet selon mes besoins et mes ressources
- ✓ J'accède à la liste de professionnels de confiance référencés
- ✓ Je suis accompagné dans le montage des dossiers de subventions
- ✓ J'attends l'accord des financeurs (pour les projets éligibles à des aides publiques)
- ✓ Je réalise mes travaux
- ✓ Je transmets mes factures



✓ Qui contacter ?



Un conseiller «Rénovez en Haut-Bugey» vous répond
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au 04 74 12 17 69

Plus d'informations sur maison-habitat-haut-bugey.fr



Rénovez en Haut-Bugey



Le service public de la rénovation

- ✓ Rénovation énergétique
- ✓ Réhabilitation
- ✓ Adaptation du logement



Appelez vite au 04 74 12 17 69



✓ Je suis propriétaire occupant, ou avec un projet locatif



Je souhaite :

- Réaliser des **travaux** permettant des **économies d'énergie** (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...)
- Réaliser des **travaux lourds**, de sécurité, de mise aux normes, etc.
- Adapter mon logement suite à une **perte d'autonomie**

A quelles conditions ?

- Mon logement est situé sur une des **42 communes du Haut-Bugey**
- Je suis **propriétaire occupant** ou je **loue un logement**
- Je fais réaliser mes travaux par des **entreprises**

AIDES

JUSQU'À 80% DU MONTANT DE MES TRAVAUX

! Attention, quelque soit le projet, les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs.

✓ Je bénéficie d'un accompagnement

Vous souhaitez réaliser des travaux afin d'améliorer votre logement mais vous ne savez pas comment vous y prendre, qui contacter, de quelles aides vous pouvez bénéficier ?

« Rénovez en Haut-Bugey » : un accompagnement à chaque étape de votre projet

Vous êtes accompagné par un conseiller qui :

- Connait le Haut-Bugey et ses particularités
- Maîtrise l'éventail des solutions techniques
- Réalise une évaluation de votre logement et identifie les faiblesses
- Vous oriente vers les professionnels référencés par le service public
- Connait les aides disponibles et adaptées
- Vous aide à monter les dossiers

Et il n'a rien à vendre !



✓ Pour aller encore plus loin : des primes complémentaires

Les primes complémentaires font l'objet de conditions d'accès. Pour les connaître rapprochez-vous de votre conseiller « Rénovez en Haut-Bugey ».

Les primes spécifiques

- **Prime Primo-accession**
J'achète un logement pour la première fois ET il est vacant depuis plus d'1 an : je peux bénéficier de 4 500 à 7 000€ selon mes ressources.
- **Prime réfection des parties communes**
Je suis copropriétaire ou je rénove un immeuble entier pour le louer : je peux bénéficier d'une aide plafonnée à 5 000 ou 7 500€ pour les travaux des parties communes.
- **Prime sortie de vacance**
Je remets sur le marché un logement vacant depuis plus de 2 ans avec un loyer modéré : je peux bénéficier de 1 500€ ou 3 000€ par logement.



📍 Primes primo-accession, réfection des parties communes et sortie de vacance
📍 Prime sortie de vacance